

M. d'Ailleboust¹, venant (automne de 1648) à prendre les rênes de l'administration, comment se fait-il qu'il ait désigné Tilly pour succéder à la Poterie, tous deux du cercle dont il triomphait presque complètement ? C'est que le gouverneur particulier de Trois-Rivières ne relevait plus du gouverneur général depuis quelques mois. Par conséquent ce n'est pas lui qui l'a nommé. Nous verrons tout à l'heure les changements apportés dans l'administration de la colonie durant l'année 1648.

C'est en 1647 que M. de Montmagny plaça une croix de Malte sculptée dans la pierre du mur d'une construction assez humble qu'il érigait à côté du château Saint-Louis ou fort de Québec. Que n'a-t-on pas écrit sur les motifs qui ont dû le porter à cet acte, bien inoffensif après tout ! J'y vois une seule chose digne de remarque : la croyance que ce gouverneur entendait rester à son poste un certain temps encore, alors que, à son insu, déjà son rappel était décidé à Paris.

Mais en effet, quel prétexte fit-on valoir pour lui retirer son commandement ? Il ne fut pas disgracié, on le sait. On usa d'une raison de cour, enveloppée de ces formes que le vulgaire rend par un euphémisme : dorer la pillule. Charlevoix la donne, absolument comme s'il ne soupçonnait rien de plus, et nous lui avons tous fait écho : "Le rappel de M. de Montmagny causa quelque surprise ; il provenait d'une décision générale que venait de prendre la cour. Le commandeur de Poiney², gouverneur des îles françaises d'Amérique, avait refusé de remettre le gouvernement à son successeur, et s'était maintenu dans sa charge contre l'ordre du roi. Cette espèce de rébellion avait eu des imitateurs. Pour arrêter le mal, le conseil avait décidé que les gouverneurs seraient changés tous les trois ans, et c'est en conséquence de cette résolution que M. de Montmagny était mis à la retraite."³

"On crut devoir prendre des mesures pour empêcher que pareil exemple ne fût suivi dans les autres colonies. Il aurait été bien désirable qu'une exception eût pu être faite en faveur de M. de Montmagny."⁴

"Vu que de Montmagny fut remplacé par d'Ailleboust, une des créatures de Maisonneuve, il n'y a pas de doute que le fondateur de Montréal dut invoquer l'exemple de Poiney pour forcer le rappel de Montmagny." L'abbé Faillon assure que M. de Maisonneuve exerça son influence à la cour et obtint le rappel du gouverneur général. "A son retour en France, de Montmagny fut nommé par l'ordre de Malte, receveur du grand prieuré de France, et fut le premier à qui s'adressa le grand-maître Lascaris pour aller porter secours à de Poiney. Ces faits

¹ M. Jacques Viger a le premier signalé le fait que M. d'Ailleboust n'avait pas été gouverneur de Trois-Rivières. Voir Dollier, *Histoire du Montréal*, p. 68.

² De l'ordre de Malte et parent de M. de Montmagny.

³ Garneau, *Histoire du Canada*, I, 140.

⁴ Ferland, *Cours d'Histoire du Canada*, I, 362.